

CONSEIL COMMUNAL DE GENOLIER

Commission de l'administration générale

PREAVIS N° 39/2018

Relatif à une demande de modifications des statuts de l'AISGE concernant :

1. Montant du plafond d'endettement
2. Délai de rééligibilité des membres de la COGEF
3. Date d'approbation des comptes annuels

Séance du 16 mai 2018

Présents : Cuénoud Cécile
Hofer Josette
Klein Sabine
Strauss Sabrina

Excusé : Indermühle Elouan

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers

Les membres de la commission se sont rencontrés, le 16 mai dernier, afin d'étudier le préavis n° 39/2018 relatif à une demande de modification des statuts de l'AISGE concernant :

1. Montant du plafond d'endettement
2. Délai de rééligibilité des membres de la COGEF
3. Date d'approbation des comptes annuels

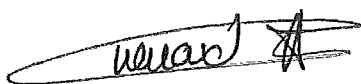
Les modifications des articles étant clairement exposés dans le préavis et déjà validées par le Conseil intercommunal, la commission n'a pas jugé utile de convoquer la Municipalité.

La modification principale est l'obligation de faire figurer dans l'article le montant du plafond d'endettement afin de se conformer à l'article 115 al. 13 de la loi sur les communes.

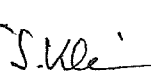
La commission a noté que la procédure légale en était à son stade final, aucun amendement ne pouvant plus être émis par les conseils communaux.

En conclusion, la commission de l'administration générale recommande d'accepter le préavis n° 39/2018 tel que présenté.

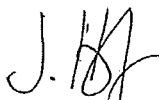
Pour la commission :



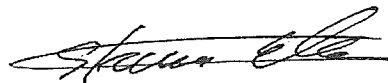
C. Cuénoud
Rapporteur



S. Klein



J. Hofer



S. Strauss

E. Indermühle
Excusé